

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	




Check-lists





Check-list connaissances professionnelles en intermédiation en réassurance – courtiers et agents

Courtier ou agent en réassurance même (= personne physique)

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, l'une des options figurant dans la colonne Diplôme et l'une des options figurant sur la même ligne dans les autres colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 10 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d' « attestation(s) approuvée(s) » : (1) l'attestation certifiant que la personne était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) l'attestation certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Connaissances techniques en réassurance	Connaissances en gestion d'entreprises	Expérience en assurances
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master en droit <input type="checkbox"/>  Diplôme de master en économie <input type="checkbox"/>  Diplôme de master en sciences commerciales	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) portant sur la réassurance	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances	<input type="checkbox"/> 60 mois